

INFO RAPIDE



Union Fédérale des Consommateurs

UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan

BP 186 - 6 rue du 8 mai 1945 - Maison René Lucbernet

40004 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. /Fax : 05 58 05 92 88

E.mail : ufcmarsan@free.fr

montdemarsan@ufc-quechoisir.org

UFC que CHOISIR est une association Loi 1901.

L'adhésion n'est pas une contrepartie d'un service.

La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents (loi 71-1130 du 31/12/1971).

Votre association locale est ouverte au public :

- à Mont de Marsan (adresse ci-dessus) les lundi, mardi, mercredi et vendredi après-midi de 14 h à 17 h, sans rendez-vous

Vous pouvez également nous joindre téléphoniquement les après midi d'ouverture à Mont de Marsan ainsi que les matins des lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.

- à Dax les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h. Les consultations se font au CCAS de Dax, rue du Palais.

Notre association met aussi à votre disposition un site internet gratuit mis à jour toutes les semaines :

montdemarsan.ufcquechosir.fr

Placements atypiques

Vins, pierres précieuses, vieux manuscrits, œuvres d'art, placement au-delà de 5%

Attention au miroir aux alouettes.

Ne répondez pas à ces sollicitations trop alléchantes qui promettent des gains importants.

L'autorité de régulation professionnelle de la publicité vient de publier une recommandation en vue de mieux encadrer les publicités qui promettent un « rendement » 10 fois supérieur au livret A.

Des commerciaux incitent habilement à investir dans le diamant qui n'est jamais livré.

Face à une offre de placement qui fait rêver dans des placements atypiques assurez-vous qu'elle a fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'AMF (autorité des marchés financiers) et dispose d'un numéro à ce titre.

Sinon il s'agit d'une escroquerie souvent basée à l'étranger sans recours possible.



Résiliation forfait portable

Lorsqu'un opérateur vous notifie une augmentation de votre forfait, vous êtes en droit, sans pénalité, de résilier votre abonnement, jusqu'à 4 mois après l'application du nouveau tarif (art. L224-23 code consommation).

Attention si votre abonnement est lié à l'achat d'un téléphone, l'opérateur est en droit de vous réclamer, la fraction du prix du téléphone non payée.

Portable trop vieux

Si vous êtes client Orange et possédez un vieux Samsung, qui fonctionne sur le réseau 2G vous risquez ne plus pouvoir vous servir de cet appareil. Sept modèles sont concernés. L'opérateur met à jour son réseau qui va entraîner sur ces modèles, au plus tard début février, un non fonctionnement. 66000 clients sont concernés.

Orange a proposé, normalement à chacun des clients intéressés une remise de 30€ sur l'achat d'un nouveau téléphone.

Si vous tenez à garder votre téléphone vous devez changer d'opérateur.

